

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 16 mai 2019

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, M. Bedreddine, Mme Valls, M. Sadi, M. Molossi, M. Laporte, M. Hanotin, M. Taïbi, Mme Laroche, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, Mme Maroun, M. Chevreau, Mme Saïd-Anzum

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

Mme Derkaoui donnant pouvoir à M. Bedreddine  
Mme Grosbois donnant pouvoir à M. Troussel  
M. Constant donnant pouvoir à M. Hanotin  
Mme Abomangoli donnant pouvoir à M. Molossi  
Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

Mme Capanema, Mme Thibault, M. Bluteau, Mme Cerrigone, Mme Valleton, M. Monany, Mme Lagarde, M. Prudhomme

-----



## Délibération n° 10-01 du 16 mai 2019

### **APPEL À AGIR 2019 « IN SEINE-SAINT-DENIS » – AXE 3 : ENGAGEMENT CITOYEN, RENOUVELLEMENT DE L'URBANITÉ ET CULTURES URBAINES – SOUTIEN AUX PROJETS LOCAUX DE JEUNES SÉQUANO-DIONYSIEN.NE.S.**

**La commission permanente du conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Sur le rapport du Président du Conseil départemental,

**après en avoir délibéré**

- ATTRIBUE les subventions suivantes :

- 5 000 euros à l'association « La Belle Jeunesse » pour le projet « Urgent : attention fragiles »,
- 3 000 euros à M. Bakary Doucara pour le projet « La Réussite made in La Courneuve »,
- 5 000 euros à l'association « Fable-Lab » pour le projet « Ateliers Fab-Lab »,
- 5 000 euros à l'association « Far east prod » pour le projet « Dérives »,
- 5 000 euros à l'association « Origin » pour le projet « L'homosexualité : oui et alors »,
- 3 000 euros à Mme Kartoumou Traore pour le projet « Avançons ensemble » ;



- PRESCRIT l'apposition du logotype de l'appel à agir IN Seine-Saint-Denis du Département sur tout document de communication des associations relatif à ces actions.

Pour le président du conseil départemental  
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*